ABC GROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 39.000 euros
Siège social : 72, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

443 765 227 RCS PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 30 JUIN 2003

L'an deux mille trois, et le trente juin, à dix heures, les associés de la Société ABC GROUP se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 13 juin 2003.

Les associés émargent la feuille de présence en entrant en séance.

Le Cabinet BARBIER FRINAULT ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, est absent et excusé.

Monsieur Gianfranco ACQUAVIVA préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent les deux tiers des actions composant le capital social. En conséquence, le Président constate que l'assemblée est régulièrement composée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Le Président met à la disposition des associés :

- La copie des lettres de convocations adressées aux associés ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux associés et mis à leur disposition, conformément à la loi et les statuts, l'ont été dans les délais impartis.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport du Président ;**
- **Démission et remplacement des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet BARBIER FRINAULT ET ASSOCIES, et du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Laurent DELABARRE, à compter du 30 juin 2003, et décide de nommer en remplacement :

- En qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire :

 - la société CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
 - Domiciliée 19, rue Clément MAROT – 75008 PARIS

- En qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant :

 - Monsieur Stéphane LIPSKI
 - Domicilié 19, rue Clément MAROT – 75008 PARIS

Pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et par les associés.

Le Président

Monsieur Gianfranco ACQUAVIVA

Les associés

Monsieur Bertrand BABINET

BESTPALN FINANCE LIMITED